Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Connaissance des politiques sociales

Session 2018 • Code sujet : **ESE5CPS** • Durée : **5 heures** • Coefficient : **5**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Difficultés d'accès au logement des jeunes et réponses des politiques publiques** (1 question) — **Page 3**
2. **Démarche partenariale du projet Autonomie Logement Jeunes dans le Vaucluse** (1 question) — **Page 4**
3. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://btsesf.fr/assets/annales/bts-esf/E5 - Participation à la dynamique institutionnelle et partenariale/2018/BTS ESF - E5 - Participation à la dynamique institutionnelle et partenariale - Session 2018 - 1-Sujet.pdf

1. Difficultés d’accès au logement des jeunes et réponses des politiques publiques

Les annexes réunissent des données et des études sur les ressources, l’activité et les parcours résidentiels des jeunes. Elles permettent d’analyser les obstacles d’accès et de maintien dans le logement, leurs conséquences sur le passage à l’âge adulte et les réponses des politiques publiques.

Question 1. Analyser les difficultés d’accès et de maintien dans le logement des jeunes et leurs conséquences sur le passage à l’âge adulte. Montrer comment les politiques publiques tentent de répondre à ces difficultés.

Les difficultés d’accès et de maintien tiennent aux revenus faibles ou irréguliers, au manque de garanties, aux loyers élevés et à l’offre insuffisante de petits logements. Les moins de 25 ans ont aussi un accès limité aux minima sociaux ; le logement représente en moyenne 22 % de leurs dépenses.

En 2014, 43 % des 18-24 ans avaient leur logement, mais seulement 17 % y vivaient exclusivement et le finançaient seuls. Dépendance familiale, départ retardé ou contraint, renoncement à des dépenses essentielles et précarité résidentielle freinent l’autonomie et renforcent les inégalités.

Les politiques publiques mobilisent plusieurs réponses :

- Aides au logement et Garantie jeunes pour soutenir la solvabilité et l’insertion professionnelle.
- Logement social, hébergement d’urgence et démarches de « logement d’abord » pour élargir les solutions accessibles.
- Intermédiation locative et accompagnement social pour sécuriser l’accès et le maintien, malgré les limites de l’offre et des critères d’éligibilité.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le manque de ressources et de logements accessibles retarde l’autonomie des jeunes. Les réponses associent aides financières, accès au logement et accompagnement vers l’insertion.

2. Démarche partenariale du projet Autonomie Logement Jeunes dans le Vaucluse

Les annexes présentent la conception, les partenaires, le fonctionnement et l'évaluation du projet Autonomie Logement Jeunes expérimenté à Carpentras. Il faut exposer la démarche partenariale et identifier ses intérêts et ses limites pour les acteurs concernés.

Question 2. Présenter la démarche partenariale du projet innovant « Autonomie Logement Jeunes » dans le département du Vaucluse. Identifier les intérêts et les limites de cette démarche pour l'ensemble des acteurs.

La DDCS mobilise institutions, professionnels et jeunes lors du forum jeunesse de juin 2014 afin de partager le diagnostic et de concevoir une réponse locale. ALJ, expérimenté à Carpentras, associe Soligone, Cap Habitat et la Mission Locale. Soligone capte et gère des logements privés en sous-location ou mandat de gestion ; Cap Habitat assure l'accompagnement social vers et dans le logement ; la Mission Locale oriente les jeunes et coordonne leur insertion professionnelle. Le parcours prévoit orientation, instruction puis accompagnement. Le CCAS de Monteux et le foyer de jeunes travailleurs participent aussi au repérage.

- Intérêts : compétences complémentaires, repérage des jeunes hors des circuits habituels, accès au logement ordinaire et articulation avec l'emploi. La Garantie jeunes peut faciliter la solvabilisation.
- Limites : orientations insuffisantes, critères peu clairs, procédures longues, jeunes sans ressources parfois exclus, offre privée parfois chère ou rare. La coordination et la complémentarité des accompagnements restent à formaliser.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> ALJ coordonne logement, accompagnement social et insertion. Le partenariat facilite l'accès au logement, mais doit clarifier les critères et les rôles, simplifier l'instruction et mieux couvrir les jeunes les plus précaires.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2018)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve U5 de BTS Économie sociale familiale, session 2018, code ESE5CPS, dure 5 heures et a un coefficient 5. Elle étudie l'accès des jeunes au logement et le projet Autonomie Logement Jeunes dans le Vaucluse. Elle évalue l'analyse des politiques sociales, le développement du partenariat et la prise en compte des logiques institutionnelles.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'autonomie résidentielle est progressive : cohabitation, semi-cohabitation et décohabitation peuvent se succéder.
- La précarité de l'emploi et les faibles ressources compliquent l'accès au logement et retardent l'autonomie des jeunes.
- Le projet ALJ associe captation de logements, accompagnement social vers et dans le logement, et accompagnement professionnel.
- Un partenariat efficace repose sur des rôles complémentaires, une orientation claire et une coordination formalisée.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer cohabitation, semi-cohabitation et non-cohabitation et préciser le champ des données citées.
- Relier logement, ressources, emploi, formation et inégalités de parcours sans généraliser au-delà des annexes.
- Présenter distinctement les rôles de Soligone, Cap Habitat, de la Mission Locale et des partenaires locaux.
- Distinguer les résultats observés des limites du projet et des améliorations proposées.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment analyser les données statistiques sur le logement des jeunes ?

Précisez d'abord la population, la période et les catégories comparées. Relevez ensuite les écarts importants et reliez-les aux ressources, à l'activité et aux parcours résidentiels, en évitant de généraliser au-delà des données présentées.

Q : Comment présenter la complémentarité des partenaires du projet ALJ ?

Expliquez que Soligone capte et gère des logements, que Cap Habitat accompagne les jeunes vers et dans le logement, et que la Mission Locale oriente les jeunes et coordonne l'accompagnement lié à l'insertion professionnelle.

Q : Comment répartir le temps et organiser sa réponse ?

Sur les cinq heures, accordez davantage de temps à la question 1, notée sur 10, qu'à la question 2, notée sur 8. Gardez du temps pour structurer les réponses et relire l'expression écrite, notée sur 2 points.

Q : Quels critères de notation et compétences sont explicitement indiqués ?

Le barème attribue 10 points à la question 1, 8 à la question 2 et 2 à la clarté et à la rigueur de l'expression écrite et de la composition. Les compétences visées concernent le partenariat et les logiques institutionnelles.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsesf.fr/assets/annales/bts-esf/E5 - Participation à la dynamique institutionnelle et partenariale/2018/BTS ESF - E5 - Participation à la dynamique institutionnelle et partenariale - Session 2018 - 1-Sujet.pdf

Ressources BTS Économie Sociale et Familiale : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.